

« Administration générale »

M. Raphaël MEDARD – M. Laurent DELBECQUE

≡ **Conseil Communautaire du 18 mai 2010** ≡
19 H 00 – Monnières

PROCÈS-VERBAL

Nombre de délégués en exercice : 38

Nombre de délégués votants : 38 (puis 37)

Présents : 37 (puis 36)

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SUPPLÉANTS
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Yves TEMPLIER	M. Patrick COCHET	Mme Marylène RINGEARD
BOUSSAY	M. Gérard ESNAULT	M. Gilles BATAILLE	Mme Véronique NEAU
CLISSON	M. Jean-Pierre COUDRAIS M. Franck NICOLON Mme Françoise GAUTHIER	Mme Lisa BELOUIN M. André RAUTUREAU (à partir du point n°6) M. Jean BABONNEAU	M. Laurent OUVRARD (jusqu' point n°5)
GÉTIGNÉ	M. François GUILLOT M. Gilles DIXNEUF	M. Christian COVEZ	Mme Carine SARTORI
GORGES	M. Claude CESBRON M. Patrice LECHAPPE	M. Jean BOUCHER Mme Eliane PETITJEAN	
LA PLANCHE	M. Jean-Paul RICHARD M. Jean-Paul GARREAU		Mme Michelle BATARD
MAISON-SUR-SÈVRE	M. Aymar RIVALLIN (jusqu'au point n°1)		M. Alain CARDIN
MONNIÈRES	M. Claude CARTERON	M. Gérard MARION	
REMOUILLÉ	M. Robert GOURAUD	M. Denis GRANDJEAN	
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Martine LEGEAI	M. Michel MECHINEAU	
ST-LUMINE-DE-CLISSON	M. Christian HERVOUET	M. Emmanuel GIRARD	
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN M. Daniel BONNET	M. Michel BATARD	Mme Catherine BROCHARD

Excusés : M. Jean-Paul DENIAUD, M. Pierre-Luc PAVAGEAU, M. Georges PIFFETEAU, Mme Danielle ALLAIN, M. Thierry GEX qui a donné pouvoir à Aymar Rivallin, M. Pascal BROCHARD et M. Jacques PROUX.

Secrétaire de séance : M. Claude CARTERON.

Assistaient également à la séance : M. Paul Bahuaud, M. Claude Boué, M. Albert Mechineau, M. Jean-Yves Le Roux et Mme Colette Margouet, trésorière de Clisson.

- ✚ Le Conseil Communautaire désigne M. Claude CARTERON pour être secrétaire de cette séance.
- ✚ Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

Tout d'abord, suite à la demande de Monsieur le Président, l'Assemblée accepte d'ajouter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

- Lancement d'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'un camion châssis-benne d'occasion
- La désignation d'un délégué pour siéger au conseil de surveillance de l'Hôpital local de Clisson

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

TOURISME

- ↳ **Approbation du choix du cabinet et du plan de financement pour l'étude opérationnelle pour la mise en œuvre du projet de valorisation du site du Liveau à Gorges**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de confier la réalisation d'une étude opérationnelle pour la mise en œuvre du projet de valorisation du site du Liveau à Gorges au cabinet Médiéval pour un montant de 28 275 € HT, soit 33 816,90 € TTC.

Des Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural (FEADER) seront sollicités à hauteur de 55 % du montant HT, le reste de la dépense sera pris en charge par la Communauté de communes de la Vallée de Clisson.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- ↳ **Pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Clisson et établissement de formation du Sud Loire : répartition des financements entre la Communauté de communes de la Vallée de Clisson et la ville de Clisson**

M. Jean-Pierre Coudrais fait un retour sur le travail réalisé par les exécutifs de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson et de la ville de Clisson ainsi que par le Bureau communautaire pour négocier une répartition juste et cohérente des financements.

M. Claude Carteron précise que ce travail a été réalisé en respect du scénario de l'étude Ressources Consultants Finances retenu par la Communauté de communes de la Vallée de Clisson.

M. Jean-Pierre Coudrais insiste sur la possibilité que les chiffres évoluent mais que les pourcentages répartis entre les deux collectivités resteront les mêmes.

Il précise que dans le cas où la ville de Clisson obtiendrait des subventions complémentaires (fonds d'aménagement communal...), celles-ci viendraient diminuer le montant à répartir entre les deux collectivités.

Il se félicite du travail réalisé qui contribue à l'élaboration d'un véritable projet de territoire et qui permet d'afficher un visage uni à l'ensemble des partenaires.

M. Le Président ajoute que le positionnement du Pôle d'échanges multimodal en gare de Clisson et de l'établissement de formation du sud Loire sur Clisson ne se fera pas au détriment des autres secteurs de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement.

Il ajoute que les autres communautés de communes du Vignoble seront sollicitées pour que ces deux projets soient classés comme prioritaires dans le futur contrat avec la Région.

M. Jean Babonneau se félicite du travail réalisé et de l'accord trouvé entre les deux collectivités. Il rappelle néanmoins qu'il serait intéressant de solliciter également les

départements voisins. M. Le Président répond que, si des contacts peuvent être pris, il faut aussi intégrer le fait que les subventions régionales s'apparentent à des financements interdépartementaux.

M. Gilles Dixneuf et Mme Eliane Petitjean expriment leurs regrets, estimant que la Commission Finances n'a pas été suffisamment associée à ce travail.

M. Le Président et M. Claude Carteron rappellent la nécessité d'une stratégie efficace et rapide concernant ces deux projets qui ont été soumis à validation au Conseil des Maires.

M. Michel Mechineau appelle néanmoins le Président à conserver une certaine vigilance à l'association des commissions aux différents projets de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson.

M. Franck Nicolon, tout en s'associant au souhait du maintien de l'association des commissions sur les dossiers, reconnaît que certains dossiers nécessitent d'être étudiés rapidement au niveau de l'exécutif. Il salue par ailleurs le travail mené sur ce dossier par les maires.

Suite à la question de M. Patrice Lechappé sur l'application de cette méthode de financement à d'autres projets de même nature, M. Le Président répond que la Commission Finances veillera au respect des équilibres budgétaires.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de 35 voix et 2 abstentions, répartit comme suit le financement des collectivités locales pour les projets suivants :

⇒ Pôle d'échanges multimodal en gare de Clisson

- 60 % pour la Communauté de communes de la Vallée de Clisson, soit 1 078 835 €
- 40 % pour la ville de Clisson, soit 719 223 €

⇒ Etablissement de formation du sud Loire

- 43 % pour la Communauté de communes de la Vallée de Clisson, soit 925 634 €
- 57 % pour la ville de Clisson, soit 1 243 550 €

↳ **Pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Clisson : validation du protocole d'accord**

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le protocole d'accord relatif à la création d'un Pôle d'échanges multimodal en gare de Clisson entre la Ville de Clisson, la Communauté de communes de la Vallée de Clisson, la Région des Pays de la Loire, le Conseil général de Loire-Atlantique, Réseau Ferré de France et la SNCF. Ce document cadre :

- définit les contours du projet
- identifie le pilote de l'opération
- identifie les maîtres d'ouvrage
- détaille le programme de l'opération
- pose les principes des financements de l'opération

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité M. Le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre du protocole et à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région des Pays de la Loire et le Conseil général de Loire-Atlantique.

↳ Modalités d'engagement de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson pour l'élaboration d'un Programme local de l'habitat, dans le cadre du groupement de commandes

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les modalités d'élaboration du Programme local de l'habitat, ainsi que les modalités d'association des partenaires institutionnels, des acteurs locaux de l'habitat et de la population qui prévoient que :

- La consultation, organisée dans le cadre du Code des Marchés Publics, porterait sur les missions et les échéances suivantes :
 - Tranche 1 : Diagnostic global ; durée estimée de 4 mois,
 - Tranche 2 : Définition des enjeux et des objectifs stratégiques communs et spécifiques à chaque Communauté de communes ; durée estimée de 8 mois,
 - Tranche 3 : Elaboration du programme d'actions spécifique pour chaque Communauté de communes ; durée estimée de 6 mois.
 - Tranche 4 : Conception d'un outil observatoire de l'habitat et du foncier ; durée estimée de 3 mois

- Pour le suivi de ces études, un comité de pilotage constitué ainsi que suit serait mis en place :

Animateur : Bureau d'études

Coordination :

- Pour les tranches 1, 2 et 4 : Assistance à Maitrise d'Ouvrage assurée par la mission SCoT du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
- Pour la tranche 3 : Un technicien référent pour chaque Communauté de communes

Membres :

- Pour les tranches 1, 2 et 4 : les membres de la commission Habitat du Pays du Vignoble Nantais (3 élus communautaires par Communauté de communes).
- Pour la tranche 3 : un comité de pilotage spécifique à chaque Communauté de communes, mais intégrant les élus communautaires siégeant à la commission Habitat du Pays.

Partenaires institutionnels associés : lors des étapes-clés du PLH (diagnostic, fin des tranches 2 et 3), les partenaires institutionnels seront conviés à « des comités de pilotage élargis ». Sont concernés : les représentants du Conseil général 44 (du service habitat, notamment), de l'Etat (DDTM 44, ANAH), du CAUE 44, de l'ADEME (liste non exhaustive).

- Par ailleurs, le groupe technique de suivi de l'élaboration du PLH pourra être élargi, selon les problématiques abordées, à des techniciens des partenaires institutionnels.
- Pour la « diffusion et partage de la démarche PLH », un plan de communication sera développé auprès de trois cibles. Avec, a minima :
 - Un volet interne auprès des techniciens et des élus (inter)communaux du territoire comprenant plusieurs réunions d'information (fin de la tranche 2 et 3),
 - Un volet spécifique auprès des partenaires et acteurs de l'Habitat sur le territoire, comprenant une réunion d'information spécifique, à la fin de la tranche 2,
 - Un volet externe auprès des habitants, comprenant des réunions d'information et de sensibilisation de la population sur le PLH (2 réunions pour la Communauté de communes de la Vallée de Clisson, 1 pour chaque autre Communauté de communes).

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité l'avenant à la constitution du groupement qui modifie :

- le type de procédure à engager en matière de passation des marchés publics,
- la « mission des membres » concernant l'exécution du marché et le paiement des situations,
- la répartition des coûts des études.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les conseillers communautaires suivants pour participer à la commission d'appel d'offres du groupement :

- Titulaire : Jean-Pierre COUDRAIS
- Suppléant : Nicole PROQUIN-BUCHET

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant et autorise le Président représentant du coordonnateur à signer le marché.

Suite à la demande de M. Michel Mechineau, M. Jean-Pierre Coudrais précise que les communes seront sollicitées pour valider chaque étape de l'élaboration du Programme local de l'habitat les concernant et que la commission Aménagement du territoire sera impliquée dans le suivi de ce dossier.

M. Jean Babonneau souhaite que le territoire agisse pour que la zone « Loi Scellier » soit étendue au périmètre communautaire.

↳ Modification des statuts de la Communauté de communes : prise de la compétence du développement de l'éolien

M. Jean-Pierre Coudrais rappelle que la Communauté de communes de la Vallée de Clisson est engagée dans l'étude de définition des zones de développement éolien. Les zones potentiellement éligibles seront soumises à la commission Aménagement du territoire, puis aux maires, pour arrêter, en lien avec les communes, le périmètre proposé au Préfet.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la prise de compétence du développement de l'éolien comme suit :

- ⇒ Définition et création des zones de développement éolien.

Les statuts de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson seront modifiés en conséquence et soumis pour approbation à chaque conseil municipal des douze communes membres.

L'absence de charges relatives à cette compétence existant à ce jour pour les communes, cette modification des statuts ne donnera pas lieu à un transfert de charges.

M. Franck Nicolon estime important de se rapprocher du Conseil régional des Pays de la Loire pour faire coïncider la définition des zones de développement éolien avec la politique régionale en matière d'environnement.

ENVIRONNEMENT

↳ Approbation pour le lancement d'une consultation sous forme de groupement de commandes pour une étude de faisabilité d'une eco-cyclerie à l'échelle du Pays du Vignoble Nantais

M. Gérard Esnault informe l'Assemblée que ce dossier est reporté au prochain Conseil Communautaire.

↳ **Demande de subvention auprès de l'ADEME pour une étude de faisabilité d'une eco-cyclerie à l'échelle du Pays du Vignoble Nantais**

M. Gérard Esnault informe l'Assemblée que ce dossier est reporté au prochain Conseil Communautaire.

↳ **Demande de subvention auprès de l'ADEME pour un programme local de prévention des déchets**

M. Gérard Esnault informe l'Assemblée que ce dossier est reporté au prochain Conseil Communautaire.

↳ **Approbation du rapport d'activités 2009 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets**

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité, conformément à l'article L2224-5 du CGCT, du « rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service Elimination des Déchets ».

Ce rapport sera soumis aux conseils municipaux des douze communes membres pour en prendre acte et sera mis à la disposition du public par affichage dans les locaux de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson pendant au moins un mois.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

↳ **ZA du Fief du Parc à Gétigné : transfert du foncier de la commune de Gétigné à la Communauté de communes de la Vallée de Clisson**

Compte tenu du développement des entreprises de la zone d'activités du Fief du Parc à Gétigné, notamment dans sa partie nord, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'acquérir auprès de la commune de Gétigné les parcelles suivantes au prix de 3,17 € HT le m² :

- BE 362, d'une superficie totale de 27 608 m²
- AB 682 d'une superficie totale de 60 m²

L'ensemble des frais (notariés notamment) sera pris en charge par l'acquéreur.

PISCINE

↳ **Evolution des tarifs de la piscine au 1^{er} juillet 2010**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'évolution des tarifs de la piscine à compter du 1^{er} juillet 2010 :

DESIGNATIONS TARIFS Entrées public	2009-2010	EVOLUTION TARIFAIRE EN %	TARIFS 2010-2011 validés par la Commission Piscine du 26 avril 2010
Ticket Junior 4-16 ans	3,20 €	0%	3,20 €
10 entrées Junior tarif normal	23,30 €	0,86%	23,50 €
10 entrées Junior tarif réduit	21,25 €	1,17%	21,50 €
Ticket adulte tarif normal	4,00 €	0%	4,00 €
Ticket adulte tarif réduit	3,30 €	3,00%	3,40 €
10 entrées adulte tarif réduit	27,10 €	3,30%	28,00 €
10 entrées adulte	32,50 €	1,53%	33,00 €
10 heures adulte tarif normal	28,10 €	-10,72%	25,00 €
Comités d'entreprise 10 entrées junior	17,90 €	3,40%	18,50 €
Comités d'entreprise 10 entrées adulte	27,00 €	3,70%	28,00 €
Groupes (+ de 10)	2,70 €	3,70%	2,80 €
Sauna entrée unitaire (entrée piscine incluse)	6,90 €	-9,21%	6,90 €
Sauna 5 entrées (entrée piscine incluse)	30,00 €	-5,24%	30,00 €
Ticket unitaire Animation anniversaire (nouveau tarif)	3,50 €	2,85%	3,60 €
DESIGNATIONS TARIFS Activités	2009-2010	EVOLUTION TARIFAIRE EN %	TARIFS 2010-2011 validés par la Commission Piscine du 26 avril 2010
Activités trimestrielles	64,50 €	2,32%	66,00 €
Activités annuelles	176,50 €	1,13%	178,50 €
Activités annuelles sport 4 nages	212,00 €	1,41%	215,00 €
Activité Aquabébé	80,00 €	2,50%	82,00 €
Cours unitaire	7,80 €	2,56%	8,00 €
Cours 5 leçons	33,00 €	3%	34,00 €
Cours 6 leçons	40,00 €	2,50%	41,00 €
Cours particulier (1 leçon)	8,20 €	2,44%	8,40 €
Cours particulier (10 leçons)	82,00 €	2,44%	84,00 €
Location de créneaux	26,00 €	1,92%	26,50 €
Mise à disposition MNS	20,00 €	2,50%	20,50 €
Nouveaux Tarifs	Tarif (en €)	Nouveaux Tarifs 2010-2011 validés par la Commission Piscine du 26 avril	
→ tarif exceptionnel (événement, promotion)	2,50 €	2,50 €	
→ carte famille*	12,00 €	12,00 € *	

*4 personnes d'une même famille et 2,50 € par enfant supplémentaire
(tarif proposé le samedi après-midi du 1^{er} septembre au 30 juin 2011)

↳ Avenant au contrat de travail des éducateurs des activités physiques et sportives pendant la période estivale

La saison estivale génère une activité très importante à l'espace aquatique Aqua'val et en conséquence des contraintes de service pour les Maîtres Nageurs Sauveteurs permanents. Aussi, afin d'en tenir compte, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer un avenant aux contrats de travail des éducateurs permanents possédant le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de Natation (BEESAN), à l'effet de baser leur rémunération sur l'échelon 7 de la grille indiciaire des éducateurs sportifs durant la période du 1^{er} juillet au 31 août 2010.

↳ Rémunération des maîtres nageurs sauveteurs saisonniers, titulaires du BEESAN ou BNSSA

Pour des nécessités de service, des Maîtres Nageurs Sauveteurs vont être recrutés au service Piscine pour la saison été 2010 pour lesquels le Conseil Communautaire fixe, à l'unanimité, la rémunération suivant leur niveau de formation et les responsabilités exercées :

- Pour un Maître Nageur Sauveteur titulaire du BNSSA appelé à surveiller les bassins et faire appliquer la réglementation : rémunération à l'échelon 4 de la grille indiciaire des opérateurs des activités physiques et sportives (échelle 4),

- Pour un Maître Nageur Sauveteur titulaire du BEESAN chargé d'enseigner la natation et d'assurer la responsabilité du bassin : rémunération à l'échelon 7 de la grille indiciaire des Educateurs des activités physiques et sportives.

ADMINISTRATION GENERALE

↳ Subventions complémentaires 2010 aux associations

Le Conseil Communautaire attribue à l'unanimité les subventions complémentaires pour l'année 2010 aux organismes suivants :

- L'Ecole des parents et des éducateurs de Loire-Atlantique : 904 €
- Pour les Arts graphiques en Vallée de Clisson : 1 500 €

↳ Modification des membres des commissions de travail

Compte tenu de la modification des commissions de travail, le Conseil Communautaire, sur proposition des communes, désigne à l'unanimité les délégués titulaires et suppléants pour siéger aux commissions Animation enfance jeunesse et Piscine :

ENFANCE-JEUNESSE	
Vice-président : Jean-Paul RICHARD	
NOM des DELEGUES	COMMUNE
Mme Dominique DUVAL	AIGREFEUILLE S/M
Mme Aline BAUDRY	AIGREFEUILLE S/M
Mme Véronique NEAU	BOUSSAY
M. Sébastien CHAMBAGNE	BOUSSAY
Mme Françoise GAUTHIER	CLISSON
M. Nicolas JOUNIS	CLISSON
M. Patrice BONNET	GETIGNE
M. Michel PICHERIT	GETIGNE
Mme Maryvonne MOUSSET	GORGES
Mme Séverine PROTOIS-MENU	GORGES
M. Pascal BROCHARD	MAISON S/SEVRE
Mme Monique GABORIT	MAISON S/SEVRE
Mme Blandine PERTHUY	MONNIERES
M. Albert MECHINEAU	MONNIERES
M. Jean-Paul RICHARD	LA PLANCHE
Mme Evelyne BOURMAUD	LA PLANCHE
Mme Monique RICHARD	REMOUILLE
Mme Marie-Paule MERLET	REMOUILLE
Mme Marie-Madeleine MECHINEAU	ST HILAIRE
Mme Céline BREGÉON	ST HILAIRE
M. Patrick PICARD	ST LUMINE
Mme Janik RIVIERE	ST LUMINE
M. Rémy ROUSSEAU	VIEILLEVIGNE
Mme Nelly SORIN	VIEILLEVIGNE

PISCINE	
Vice-présidente : Martine LEGEAI	
NOM des DELEGUES	COMMUNE
Mme Dominique DUVAL	AIGREFEUILLE S/M
Mme Amélie RAFLEGEAU	BOUSSAY
M. Jean-Pierre COUDRAIS	CLISSON
M. Michel PICHERIT	GETIGNE
M. Michel POIRON	GORGES
Mme Isabelle GERBAUD	MAISON S/SEVRE
M. Jacky LABOUROT	MONNIERES
M. Jean DEVIS	LA PLANCHE
Mme Marie-Paule MERLET	REMOUILLE
Mme Martine LEGEAI	ST HILAIRE
M. Christian CHATELLIER	ST LUMINE
M. Rémy ROUSSEAU	VIEILLEVIGNE

↳ Création et suppressions de postes au tableau des effectifs - Mise à jour du tableau

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de supprimer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 21h
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 17h30

De plus, afin d'adapter les moyens humains aux nécessités de service, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 24h.

Questions ajoutées à l'ordre du jour

ENVIRONNEMENT

- ↳ Lancement d'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'un camion châssis-benne d'occasion

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer une consultation sous forme de marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'un camion châssis-benne d'occasion pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

ADMINISTRATION GENERALE

- ↳ Désignation d'un délégué au conseil de surveillance de l'Hôpital local de Clisson

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité M. Patrick Cochet pour siéger au conseil de surveillance de l'Hôpital local de Clisson.

DÉCISIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Président rend compte au Conseil Communautaire :

- que deux conventions ont été signées avec le Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique pour la réalisation des travaux relatifs à la desserte en éclairage public et la pose des candélabres de la ZA du Bordage à Boussay et de la ZA de Tabari - rue des Filatures à Clisson,
- qu'un contrat a été signé avec la société Blanloeil pour la restructuration de la rue des Filatures et du carrefour rue des Ajoncs rue des Deux-Croix dans la ZA de Tabari à Clisson pour un montant de 199 125,40 € HT, soit 238 153,98 € TTC,
- qu'une convention a été signée avec l'association Ssmart Cross pour la mise à disposition à titre gracieux de terrains situés au lieu dit « Les Mortiers » sur les communes de Gorges, Monnières et Saint-Lumine-de-Clisson,
- qu'une convention de partenariat a été signée avec la Boutique de gestion Ouest qui précise les modalités d'intervention de celle-ci auprès des porteurs de projet originaires de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson ou souhaitant s'y installer. Elle est conclue du 1^{er} au 31 décembre 2010 pour un montant de participation fixé à 10 701 €,
- que les tarifs des accueils de loisirs pour les jeunes de 3 à 12 ans applicables en 2010 ont été fixés,
- que les tarifs des séjours été pour les jeunes de plus de 12 ans applicables en 2010 ont été fixés,
- qu'une convention a été signée avec le Conseil général de Loire-Atlantique et les communautés de communes Loire-Divatte, Vallet et Sèvre, Maine et Goulaine relative à la gestion d'un service de transports réguliers routiers non urbains de voyageurs applicable du 1^{er} septembre 2010 au 31 mars 2014,
- qu'un contrat a été signé avec le groupement d'entreprises EDMS - SOGREAH, dont le mandataire est la société EDMS, pour la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics pour un montant de 27 312,50 € HT, soit 32 665,75 € TTC et l'option « présentation du PAVE aux habitants » pour un montant de 200 € HT, soit 239,20 € TTC par réunion,

- qu'un contrat a été signé avec MLV Conseil pour la réalisation d'une étude de requalification du camping de Clisson pour un montant de 11 495 € HT, soit 13 748,02 €TTC.

INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

Tourisme :

M. Aymar Rivallin informe que le marché pour la réalisation des trois derniers parcours Murmures de rochers (phase 2) a été lancé le 4 mai 2010.

Il ajoute que le 1^{er} comité de pilotage sur l'étude de requalification du camping de Clisson s'est réuni le 18 mai 2010 pour la présentation du diagnostic.

De plus, concernant la mise en œuvre du projet de valorisation du Liveau à Gorges, il indique que l'étude démarrera début juin pour une durée de six mois.

Enfin, il annonce que tous les conseillers communautaires sont invités à Montmartre à Clisson qui aura lieu les 5 et 6 juin 2010.

M. Le Président et M. Jean-Pierre Coudrais ont signé la convention d'engagement entre la Communauté de communes de la Vallée de Clisson et la ville de Clisson qui fixe la répartition des financements, entre les deux collectivités, pour le Pôle d'échanges multimodal en gare de Clisson et l'établissement de formation du sud Loire.

En clôture de séance, M. Le Président a présenté et félicité les viticulteurs médaillés au Concours général agricole de Paris 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Président :

Jean-Yves TEMPLIER